



ASPONA

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE LA NATURE ET DES SITES
DE ROQUEBRUNE-CAP MARTIN MENTON ET ENVIRONS

B.P. 17 – 06501 MENTON Cedex

AGRÉE N° SIREN 401 480 827 N° SIRET 401 480 827 000 13

Bulletin interne de l'Association

n°1/2023 Janvier

Agenda :

- 9/1 (18h Annexe Moneghetti), 11/1 (18h Centre culturel), 13/1 (18h Ecole primaire Tenao) : Présentation publique du Plan d'Aménagement et de Développement Durable de Beausoleil
- 23/1 : Assises de l'eau à l'ancienne Préfecture à Nice (report de la réunion du 12/12)
- 4/2 (14h - 18h) : Assemblée générale de l'ASPONA – L'Orangerie – Rue Partouneaux à Menton

Bonne Année 2023 à tous !

L'année 2022 s'est achevée sur deux décisions politiques positives en matière de démocratie participative : l'ASPONA siègera dans deux commissions extra-municipales à Menton et aussi au Conseil de Développement de la CARF.

Le droit des citoyens à participer à la vie démocratique de manière continue est formellement reconnu en France depuis février 2008 (Traité de Lisbonne sur le Fonctionnement de l'Union Européenne). En pratique, les vertus de la co-construction des politiques publiques ne sont plus à prouver pour les rendre plus innovantes et plus efficaces car mieux appropriées aux besoins de la population locale, qui plus est face aux défis des transitions énergétique et écologique.

Souhaitons que ce frémissement annonce de nouveaux dialogues et des concertations publiques plus larges, systématiques, pour les projets « sensibles » partout où l'ASPONA tente de protéger les sites et l'environnement, grâce à votre vigilance avisée. Formulons aussi des vœux pour la protection des arbres en ville, l'hécatombe de 2022 n'ayant rien à envier aux années précédentes.

Merci de votre fidélité.

FL

Bienvenue à Margot Guardiola et Lilas Radiguer, étudiantes de Sciences-Po, à qui nous avons confié une mission de sensibilisation auprès des éco-délégués du Lycée Curie dans le cadre de leur parcours civique.

Recours contre le permis de construire Hauts Jardins – Route de Castellar

Suite au rejet par la Mairie de notre recours gracieux et son refus de saisir le Service Départemental d'Incendie et de Sécurité (SDIS) pour vérifier si le projet de construction de 5 immeubles de moyenne hauteur, dont 3 non desservis par une route, était bien conforme aux règles d'accès des engins de sécurité et d'incendie - ce dont nous doutons -, l'ASPONA a engagé un recours contentieux auprès du TA de Nice.

L'implantation de cet ensemble immobilier dans une zone de nature pavillonnaire et l'impact excessif sur les flux de déplacements qu'il pourrait générer (alors que Menton est soumise à la règle d'extension limitée de l'urbanisation en l'absence de schéma de cohérence territoriale (SCoT)) ont été également évoqués.

Carrière de La Cruelle à La Turbie, c'est reparti ?

En octobre, l'ASPONA a participé à l'enquête publique conduite par la Préfecture (<http://aspona.org/LaTurbie.htm>). Alors qu'en 2017 le projet de SCoT de la CARF prévoyait l'arrêt de l'exploitation de la carrière de La Cruelle et la reconversion de la zone à des fins logistiques et/ou économiques locales, l'exploitant demande le renouvellement et l'extension de l'autorisation d'exploitation pour 30 ans, dont 20 ans d'extraction, en s'appuyant sur les besoins du BTP local, y compris à Monaco. Le projet vise à produire 800 000 tonnes/an en moyenne, avec un maximum de 2 millions tonnes/an, dont 675 000 tonnes/an de granulats et enrochements, soit plus des 4/5^{ème} des extractions. Or, au niveau national, les professionnels s'engagent à les recycler à 90% d'ici 2025. L'extension de la zone d'exploitation de 22 ha à 25,48 ha conduirait à défricher 2 ha d'une zone boisée en surplomb de l'autoroute. Nous avons donc demandé l'étude d'un scénario « privilégié » de sobriété et de transition écologique avec une augmentation substantielle de la valorisation des déchets inertes pour produire des granulats et la limitation de l'exploitation à 15-20 ans avec une clause de révision à mi-parcours.

Révision du PLU de Gorbio

Début novembre, en tant que participante à la Commission Départementale de la Nature, des Sites et des Paysages l'ASPONA a reçu une demande d'ouverture à l'urbanisation de 2 zones en discontinuité avec le village de Gorbio et les groupes d'habitations existants.

Admise comme personne publique associée (PPA) pour la révision du plan local d'urbanisme (PLU) lancée en 2015, elle a soulevé plusieurs points à la réunion du 29/11 organisée par la mairie : la nécessaire préservation des terres fertiles de fond

de vallée et des espaces paysagers sensibles autour du village, en particulier ceux qui en constituent le socle. A noter que sur les 700 ha de superficie de la commune, 122 ha de terres agricoles (soit 92% des terres agricoles) ont été perdus en 30 ans !

Un autre enjeu est la préservation de la ressource en eau : le Gorbio est le seul cours d'eau côtier qui reste en eau toute l'année. Les espaces boisés sur les fortes pentes qui composent le grand cadre paysager sont également le réceptacle d'une grande partie de la recharge en eau par la seule infiltration des eaux de pluie. Ce réceptacle est de grande valeur pour l'ensemble des sources à influence marine qu'il alimente.

Ces différents points devront être mieux pris en compte dans les choix retenus dans le PLU qu'actuellement.



Plan Climat de la CARF

Suite au Forum des associations, la synthèse de vos avis et de vos propositions a été transmise aux responsables du projet (Albert Filippi et Maxime Hennebert) (<http://aspona.org/ClimatAirEnergie.htm>). Elle confirme que la priorité doit être donnée aux objectifs de réduction des GES liés à la circulation routière et de protection de la biodiversité, dans le Plan Climat. Outre le développement des transports collectifs et l'usage du vélo, vos propositions portent sur la lutte contre l'étalement urbain et la limitation de l'artificialisation dans les zones les plus denses.

Pour savoir si notre contribution a bien été prise en compte, rendez-vous au printemps 2023.

Relance du SCoT de la CARF

Le 15/12 la CARF a décidé de relancer le projet qui avait été bloqué fin 2019 par la DDTM car insuffisamment protecteur des zones agricoles et naturelles. L'ASPONA s'était aussi prononcée négativement le 18/12/19 (voir Bulletin janvier 2020). Alors que 5 communes sont en révision de PLU (Beausoleil, Gorbio, La Turbie, Menton, RCM), il devient urgent de se doter d'une stratégie coordonnée pour préserver les cours d'eau et les ripisylves du béton, assurer une meilleure protection des terres agricoles de l'urbanisation rampante et actualiser à la baisse le Plan Local de l'Habitat au vu des récentes projections de l'INSEE.

Pour poursuivre ses activités l'ASPONA a besoin de vous !

Bulletin d'adhésion, de renouvellement ou de don :

ASPONA, BP 17, 06501 – MENTON Cedex

e-mail : info@aspona.org

Nom :

Prénom :

Adresse :

Ville :

e-mail :

@

Je déclare adhérer à l'ASPONA et je règle la cotisation de 30€ (20€ pour étudiants et chômeurs)

Date :

Signature :

Cotisation déductible en partie de vos impôts – Un reçu vous sera envoyé sur demande